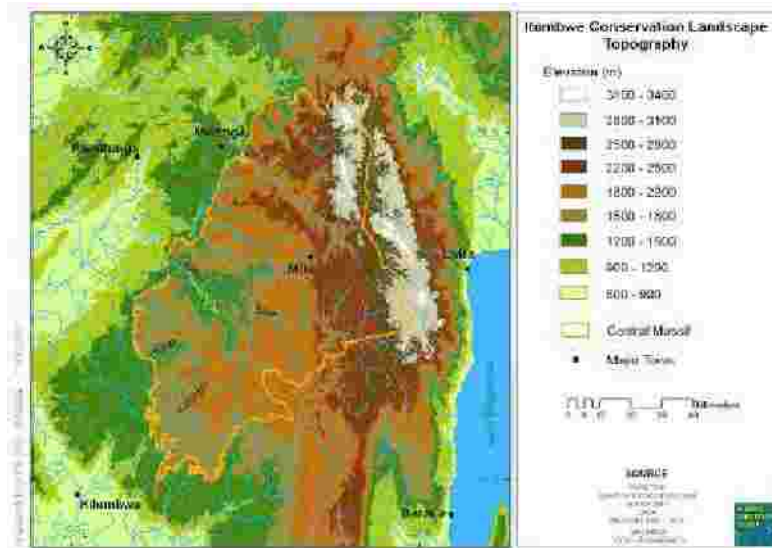


## RESERVE NATURELLE D'ITOMBWE (RNI)

### Carte



Source: USFWS, 2009.

**Superficie** : estimée à 760 000 ha

**Catégorie IUCN** : VI

**Label international** : aucun

### Principales pressions

- Le braconnage (accentué par la présence de bandes armées) ;
- L'exploitation minière ;
- L'exploitation forestière ;
- La coupe de bois artisanale ;
- Les feux de brousse.

### Principales menaces

- Projet de construction des routes RN2 et RN5 et réhabilitation des anciennes routes ;
- Pression démographique accentuée par l'arrivée de migrants dans la zone.

## 1. Contexte : d'où part-on ?

### Acte et date de création

La réserve naturelle d'Itombwe a été créée par l'arrêté ministériel n°038/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 11 Octobre 2006.

**Propriétaire foncier :** Etat Congolais

---

**Institution de gestion :** ICCN

---

### **Projets en cours sur l'aire protégée**

Depuis 2004, la RNI a établi un partenariat avec WWF, WCS et les associations locales. Ce partenariat appuie les actions de sensibilisation des communautés, la collecte des données d'inventaires et le développement d'activités qui jouent le rôle d'alternative à l'utilisation des ressources naturelles.

### **Limites de l'aire protégée**

La limite de l'aire protégée n'est pas connue des autorités de gestion ni des résidents et utilisateurs terriens voisins, car elles ne sont pas définies dans l'acte de création. L'insécurité due aux bandes armées ne permet pas de finaliser la carte de zonage de l'AP.

### **Le règlement de l'aire protégée**

L'article 3 de l'acte de création précise que, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de conservation de la nature en RDC, il est interdit de chasser ou d'introduire des espèces exotiques dans la RNI, qu'il est interdit d'exploiter les sols de la réserve et de polluer les eaux.

## **2. Planification : à quoi veut-on arriver ?**

### **Objectifs actuels de gestion**

Le principal objectif de la gestion cité par les gestionnaires est d'arriver à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles du massif tout en tenant compte du développement et des droits des communautés locales. Cependant, la gestion actuelle de l'AP ne permet pas encore d'atteindre ces objectifs.

### **Configuration de l'aire protégée**

Aujourd'hui, la réserve est constituée d'une zone unique de gestion. Mais un projet de zonage est en cours d'élaboration et sera proposé aux communautés locales pour validation. Ce projet comprend trois types de zones :

- Une zone intégrale où seule la recherche scientifique sera autorisée ;
- Une zone tampon dite « de gestion durable » large de 3 km entourant la zone intégrale ;
- Une zone à usage multiple qui comprendra des zones d'habitation, des zones agricoles, des zones agropastorales, des zones à reboiser, des zones de forêt à production permanente et des zones où la chasse sera autorisée.

### **Plan de gestion/aménagement et plan de travail**

La RNI ne dispose pas de plan de gestion et d'aménagement, mais il en existe un en cours de préparation. Ce plan sera validé pour une période de 5 à 10 ans, suivant le choix des communautés. Seul le plan de travail annuel (élaboré en 2007) est mis en œuvre. Ce plan de travail se base d'une part sur celui du paysage dont la réserve fait partie (landscape 10), et d'autre part sur le cadre de concertation entre l'ICCN,

les partenaires et les communautés locales. Il détaille la programmation du monitoring et de la collecte des données sur la délimitation des différentes zones. Environ 50% des activités prévues par le plan de travail de la RNI sont menées à terme.

### Suivi évaluation

L'aire protégée connaît des activités sporadiques de contrôle et d'évaluation, mais les gestionnaires ne disposent pas de stratégie globale et n'établissent pas d'inventaire de manière régulière. Aucun indicateur de suivi évaluation n'a été défini. Il y a cependant un suivi des activités réalisées grâce au bilan annuel des activités qui prépare la programmation de l'année suivante.

## 3. Intrants : de quoi a-t-on besoin ?

### Moyens humains

La RNI est gérée par 21 personnes (cf tableau ci-dessous). Au regard de la superficie et des objectifs recherchés, le nombre d'employés n'est pas adapté aux activités essentielles de gestion. Pour la surveillance, les gestionnaires estiment qu'il faudrait environ 250 personnes au total, et une dizaine de personnes supplémentaires seraient nécessaire pour promouvoir la conservation auprès des communautés.

Poste occupé	Nombre	statut
Conservateur	1	permanent
Conservateur assistant	1	permanent
Chercheur	1	permanent
Surveillance	13	permanent
Administration	2	permanent
Sentinelle	1	temporaire
Entretien bâtiment	1	temporaire
Représentant dans le sud de la réserve (point focal)	1	temporaire

### Recherche

Il n'existe que quelques activités de recherche pour le moment. En 2009, une activité de recherche en herpétologie et botanique a été effectuée dans la RNI. Les résultats de cette recherche ne sont pas encore disponibles pour les gestionnaires.

### Moyens financiers

La RNI ne dispose d'aucun budget provenant de l'Etat en dehors des salaires reversés aux agents au titre de leur prestation de service. Toutefois, certains bailleurs par l'entremise de projet octroient des primes d'encouragement aux agents de terrain. Par exemple, WWF en a fourni dans le cadre du monitoring et la collecte de données sur la délimitation de la RNI. De même, WWF Hollande a financé (projet de protection des grands singes) à hauteur de 300 000\$ pour la période 2009 à 2011 pour Itombwe et le PNKB, pour la collecte des données sur les grands singes. Le WWF a également financé la promotion des partenariats public/privé basés sur les ressources naturelles. Le montant de ce financement est d'environ 300 000\$ pour période 2009 à 2011 afin de créer en partenariat avec les communautés des activités de substitution.

## 4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

### Gestion des ressources naturelles

---

Il n'y a pas de mécanisme pour la gestion active d'écosystèmes sensibles, d'espèces et de valeurs culturelles. Il existe par exemple une espèce invasive (*Sericostiqui*) mais les gestionnaires ne disposent pas pour le moment de moyen pour lutter contre celle-ci. Il n'y a pas non plus de mécanisme pour gérer les feux. Etant donné que les limites de la RNI ne sont pas encore définitivement établies, les seules activités menées à ce jour tournent autour de la sensibilisation des populations sur la nécessité de gérer au mieux les ressources de la RNI.

### L'application de la loi

---

Elle n'existe pas pour le moment car le personnel vient d'être affecté (15 personnes) et il ne dispose ni d'équipement de travail et ni de formation adéquate.

### Inventaires des ressources

---

Le dernier inventaire effectué sur la faune et la flore de la RNI a été réalisé en 2009 par WCS. Une étude sur les activités socioéconomiques des communautés riveraines a été effectuée par l'ICCN et la WCS en 2009 également. Ces données sont stockées dans une base de données et sont disponibles pour les gestionnaires. Les gestionnaires pensent cependant que ces informations sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée ne sont pas encore suffisantes pour asseoir la planification de la gestion de l'AP.

### Gestion du personnel

---

Dans cette AP récemment créée, les principales activités du personnel sont :

- la délimitation et une proposition de zonage de la RNI ;
- l'éducation et la sensibilisation et le travail avec les communautés locales pour une meilleure conservation des ressources naturelles ;
- la recherche et le monitoring ;
- la planification de la gestion de la RNI.

La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée. Le conservateur adjoint et le chargé de conservation communautaire n'ont pas reçu de formation technique appropriée. Les gardes n'ont pas reçu de formation paramilitaire, ni de formation sur les techniques de surveillance et sur le monitoring quotidien. Ils ne connaissent pas non plus les règles qui régissent l'AP et les procédures d'application de la loi en son sein. Les besoins de formation du personnel exprimés par les gestionnaires sont résumés dans le tableau suivant.

<b>Poste occupé</b>	<b>Formation complémentaire nécessaire</b>
Chargé de recherche	Evaluation d'impact environnemental ; système d'inventaire biologique ; SIG
Chargé de conservation communautaire	Etude socioéconomique ; technique de communication et éducation environnementale ; stratégie de conservation communautaire et en développement intégré.
Chargé de surveillance	Technique de surveillance ; technique de collecte des données ; législation ; SIG et informatique.
Chargé d'administration et finance	Gestion financière ; gestion des ressources humaines
Gardes	Technique de surveillance ; gestion des ressources naturelles ; formation paramilitaire.

### **Gestion du budget**

La RNI est actuellement gérée grâce au budget du projet mis en œuvre par WWF depuis 2009. La gestion du budget est donc entièrement assurée par WWF.

### **Infrastructure et équipement**

La RNI dispose d'un minimum de matériel et d'installations, mais il n'existe encore aucune infrastructure d'aménagement de l'AP. Il y a cependant une base vie comprenant une maison de passage et des bureaux en location éloignés de l'aire protégée (environ 3 à 6 heures de marche) mais équipés d'ordinateur et d'internet. Il existe aussi quelques équipements de patrouille : deux motos, des GPS, une radio et quatre tentes.

### **Education et Sensibilisation**

Il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent pas d'une planification globale. Il s'agit d'actions de sensibilisation mis en place par WWF qui sollicite les gestionnaires pour les mettre en œuvre. Ces programmes s'effectuent au travers de causeries et d'émissions radio. Un contrat a ainsi été signé avec une radio locale pour la diffusion d'une émission hebdomadaire sur la conservation de la biodiversité. Des équipes d'animateurs écologiques circulent également dans les villages et les écoles. WWF fait également paraître un journal trimestriel sur la conservation et la gestion des ressources naturelles.

### **Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)**

Des contacts réguliers existent entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée, mais la coopération est limitée pour le moment car les activités de gestion n'ont pas encore débuté.

### **Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée**

Les communautés riveraines de la RNI contribuent directement à certaines prises de décisions concernant la gestion. En effet, les réunions de concertation sont l'occasion pour les populations de donner leur point de vue, qui pour la plupart du temps est intégré dans le protocole de gestion. Les décisions qui sont prises pour la RNI dans ce cadre sont consensuelles (entre gestionnaires et communautés locales). En 2007, un cadre de concertation a été créé pour échanger des points de vue sur la gestion de l'aire protégée. Ce cadre réunissait les différents partenaires

(WWF et WCS) de la RNI, l'ICCN, les communautés et Rain Forest. Un cadre logique a été élaboré en avril 2010 par l'ICCN et la société civile représentant les communautés. Ce cadre logique détaille les activités qui devront être menées par les gestionnaires et dans lesquelles les communautés seront impliquées.

## **Tourisme**

---

Le tourisme n'est pas encore développé dans la RNI.

## **5. Résultats: qu'a-t-on réalisé ?**

### **Accueil des visiteurs**

---

Les installations et services pour visiteurs n'existent pas.

### **Droits et taxes**

---

A l'heure actuelle, aucune taxe n'est encore perçue au niveau de la RNI puisque les activités de contrôle et le tourisme n'ont pas encore débuté.

### **Accès**

---

Des routes desservent l'aire protégée, mais une partie de la RNI (partie Sud) est enclavée car la voie est impraticable. Cette partie, qui est située dans une zone soumise à des troubles politiques, est occupée en permanence par des groupes armés. Ces voies d'accès aux ressources ne sont de toute façon pas contrôlées pour le moment puisqu'il n'y a pas encore de mécanisme de surveillance.

### **Retombées économiques pour les communautés**

---

A l'heure actuelle, l'existence de la RNI n'a pas entraîné d'avantages économiques notoires pour les communautés locales. Mais les communautés riveraines bénéficient de certains projets visant à faciliter des activités génératrices de revenus pour diminuer le besoin de prélèvement des ressources naturelles (activités d'élevage, de construction de moulins) et pour améliorer leur qualité de vie (centres sociaux). Ces projets sont développés par le WWF et les différentes ONG partenaires.

### **Etat des lieux**

---

Les informations sur l'état des lieux de la RNI ne sont pas très précises car les inventaires réalisés récemment restent partiels et ne concernent que quelques zones de l'AP. Mais il semblerait qu'on y trouve des gorilles, des éléphants, des chimpanzés, etc. De nos jours on ignore le nombre exact de gorilles présents. Considérant les pressions qui s'exercent sur l'AP, combinées à l'absence de gestion actuelle, il est probable qu'une partie de la biodiversité soit fortement dégradée.